

MATÉRIAUX DE LA CONSTRUCTION

Selon leur nature, les matériaux sont analysés en Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) ou en Microscopie Électronique à Transmission (MET) :

- Matériaux fibreux, de type flocages, calorifugeages, faux plafonds, etc. : analyse réalisée en microscopie optique à lumière polarisée selon la méthode MDHS 77 recommandée par le COFRAC.
- Matériaux non fibreux, de type dalles de sol, colles, peintures, etc. : analyse réalisée en microscopie électronique à transmission conformément à la partie identification de la norme NF X 43-050.

POUR VOS ANALYSES AMIANTE

Informations pratiques sur le conditionnement de vos matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Matériaux amiante / quantité :

Ils doivent être représentatifs du matériau prélevé, homogènes et en quantité suffisante par couche composant l'échantillon (2 cm³ environ, soit l'équivalent de la taille d'un sucre).

La différenciation des couches est techniquement possible. Il faut pour cela :

- Que l'intégrité du matériau soit respectée (que le matériau n'arrive pas sous forme de poudre au laboratoire)
- Que l'épaisseur du matériau représentant chaque couche soit suffisante pour une prise d'essai au laboratoire.
- Mentionner si une analyse couche par couche est souhaitée et pour quelle(s) couche(s) un résultat est souhaité.

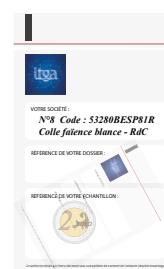
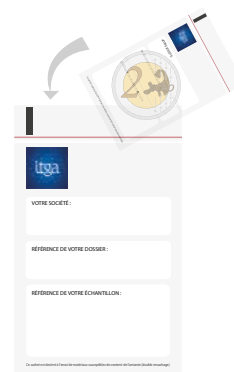
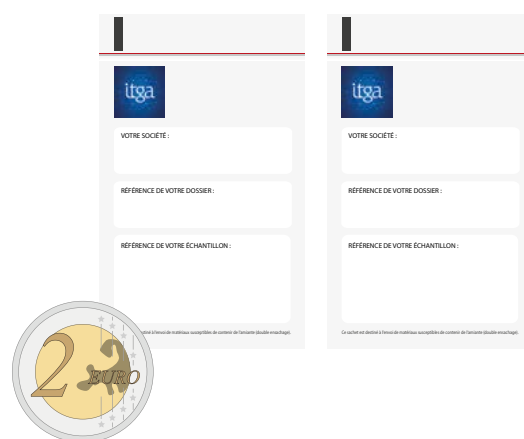
Double ensachage, notion clé !

Selon l'arrêté du 6 mars 2003, le conditionnement individuel sous double ensachage étanche à l'air est obligatoire !

- Ce double ensachage est indispensable à la protection et à la santé sécurité des travailleurs.
- Un bon conditionnement contribue à une diminution du temps de gestion de vos échantillons.

Identification indélébile

- L'identification des échantillons doit être portée de manière indélébile sur l'emballage.
- Cette même identification devra être reportée à l'identique sur le bordereau d'accompagnement ITGA ou sur le bon de commande à en-tête de votre société.



Un dossier complet, 3 étapes pour une analyse dans les meilleurs délais :

- 1 Double ensachage
- 2 Bon de commande
- 3 Bordereau d'accompagnement



Déposez vos échantillons dans nos agences ou expédiez-les directement auprès de nos laboratoires.



France Métropole (Martinique & Réunion) - Australie - Canada

- 13 LABORATOIRES :
 11 labos amiante dont 1 spécialisé dans l'analyse des échantillons dans un contexte nucléaire,
 1 labo eau
 1 labo HSE & QAI
- 26 IMPLANTATIONS
- 23 SITES DE PRÉLÈVEMENT
 Dont 2 dédiés uniquement au nucléaire



La production ITGA (laboratoires sous accréditation Cofrac Essais*) étant gérée nationalement, vous pouvez expédier vos échantillons auprès de l'un de nos laboratoires amiante :

ITGA - Aix : Arteparc Bât E, Route de la Côte d'Azur, CS 30012, 13590 Meyreuil

ITGA - Brest : 7 rue Charles Jourde, 29200 Brest

ITGA - Bordeaux : Parc Ariane – Bâtiment 1, 44 avenue Ariane, 33700 Mérignac

ITGA - la Réunion : Immeuble les Cuves de la Mare, 30, rue André Lardy, 97438 Sainte-Marie

ITGA - Lille : Parc scientifique de la Haute Borne, Park Plaza Bâtiment II, bât D
31 Av de l'Harmonie, 59650 Villeneuve D'Ascq

ITGA - Lyon : 11 rue Pascal, Europarc du Chêne, 69500 Bron

ITGA - Metz : 1 rue Graham Bell, 57070 Metz

ITGA - Paris : 15 routes des Gardes, 92197 Meudon

ITGA - Rennes : Parc Edonia, Bât R, Rue de la Terre Adélie, CS 66862, 35768 Saint-Grégoire

*Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr